

Montreuil, le 14 novembre 2025

à l'attention de Monsieur Edouard Geffray,
Ministre de l'Education nationale,
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Objet : Demande d'audience sur les mesures issues des assises de la santé scolaire

Monsieur Le Ministre,

Lors de notre audience fédérale du 25 octobre 2025, vous avez indiqué, concernant les mesures issues des assises de la santé scolaire : « *Je confirme qu'il n'y a pour le moment pas de réforme de la santé scolaire. Tout n'est pas tranché* ».

Pourtant, sur le terrain nous n'observons aucun recul sur les mesures des assises décidées par votre prédécesseur.

Bien au contraire, cette réforme est bien en marche dans les départements :

- Le recrutement des PsyEN conseillers techniques en santé mentale a été acté depuis plusieurs semaines. Plusieurs départements ont déjà recruté ce personnel et ont édité des fiches de postes qui cadrent leurs missions comme la contribution à l'activité du pôle médico-social du département, la participation au recensement et au suivi de la mise en œuvre des protocoles santé mentale, l'animation d'un réseau qui réunit les psychologues EDA et EDO sur le sujet de la santé mentale,...
- Certaines réunions des pôles de "santé, bien être et protection de l'enfance" ont déjà eu lieu,
- Les chefs d'établissements sont sommés de recruter des référents santé mentale sans possibilité de nommer ni les ASS, ni les médecins, ni les INFENES, ni les PsyEN, parfois via une application qui leur présente un menu déroulant avec uniquement la possibilité de nommer des enseignants et aucun autre personnel.
- Des PAP sans avis de médecins de l'Education Nationale sont mis en place alors que la circulaire du 22 janvier 2015 indique que cet avis est nécessaire.
- Les établissements sont tenus d'élaborer des protocoles de santé mentale.
- Dans le 1er degré, des directeurs et directrices d'école sont nommés référents santé mentale pour tout ou partie d'une circonscription.

Pour la FNEC FP-FO et ses syndicats, la mise en œuvre de mesures départementales avec des décisions locales confirme la menace sur l'indépendance des professionnels et le cadre national de nos missions et statuts.

... / ...

Monsieur le Ministre, vous avez annoncé ne pas être là pour engager de grandes réformes. Il est urgent de stopper celle de la santé scolaire car elle ne répond ni aux attentes ni aux besoins des élèves et des personnels et elle aurait pour conséquence à terme l'éclatement des statuts et la départementalisation des missions.

La FNEC FP-FO réaffirme son refus des mesures des « assises » de la santé scolaire et son opposition à la création de la fonction de PsyEN Conseiller Technique en santé mentale et au regroupement des quatre corps des INFENES, ASS, PsyEN et médecins sous l'autorité du DASEN, à « l'officialisation » des glissements de missions pour compenser la pénurie de personnel.

La FNEC FP-FO et ses syndicats d'assistantes sociales, d'infirmières, de médecins et de PsyEN sollicitent une audience sur ce sujet.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la FNEC FP-FO,
Clément POULLET

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long diagonal stroke, enclosed within a light gray rectangular border.